Skatepark :
sécurité et entretien renforcés

Depuis mai 2019, la norme volontaire NF EN 14974 concernant les skateparks a été actualisée. Les structures intégrées en béton sont davantage évoquées, tout comme les aspects sécuritaires qui sont accentués.

© Constructo Skatepark

La hauteur de chute étant désormais réduite à 1 m pour les surfaces les plus basses, les concepteurs doivent trouver des dispositifs pour casser ces hauteurs, avec des gradins par exemple.

En France, l'Association Française de Normalisation (AFNOR) coordonne de nombreux projets de normes d'application volontaire qui viennent compléter la réglementation en vigueur. La norme NF EN 14974 datait du milieu des années 2000 et avait été quelque peu amendée en 2010. Elle s'applique aux skateparks ouverts au public et prévus pour l'usage du skateboard, des autres équipements de sports à roulettes ainsi que des vélos BMX. Elle spécifie les exigences de sécurité, d'essai et de marquage, les informations fournies par le fabricant et celles destinées aux utilisateurs, ainsi que les exigences en matière d'inspection et de maintenance afin de protéger, dans toute la mesure du possible, les utilisateurs et les tiers (les spectateurs, par exemple) des situations dangereuses associées à l'utilisation prévue ou raisonnablement prévisible d'un skatepark. "*Cette version concernait surtout les équipements modulaires alors que, désormais, les nouvelles constructions sont surtout des skateparks intégrés en béton. Il fallait donc apporter quelques compléments d'informations, tout en accentuant certains points, notamment au niveau sécuritaire*" indique Grégory Berthou, responsable développement Biens de consommation, Sports et Loisirs à l'Afnor. Les travaux ont commencé en 2015 avec une vingtaine de participants dont des fabricants de skateparks, des membres de la Fédération Française de Roller et skateboard ou encore des sociétés spécialisées du secteur.

La sécurité au cœur des préoccupations

La sécurité est le principal domaine qui a subi d'importantes modifications. Par exemple, concernant les hauteurs de chute, comme l'explique Lauris Gouiran, ingénieur de l'agence Constructo Skatepark qui a participé à ces travaux : "*Auparavant, la hauteur de chute était limitée à 1,50 m. Désormais, elle a été réduite à 1 m pour les surfaces les plus basses et laissée à 1,50 pour les autres. Il est certain que pour nous, concepteur, ce changement sous-entend moins de liberté dans l'organisation de l'espace, mais cette réduction était nécessaire du point de vue de la sécurité. Dans certains cas, il est toujours possible de s'adapter en trouvant des solutions, comme des gradins ou des petits talus par exemple*".

Par ailleurs, la sécurité est également renforcée autour des skateparks, équipement souvent situé à proximité d'autres structures sportives en accès libre, comme un terrain multisport ou des aires de jeux. Ainsi, il est recommandé de prévoir une zone de sécurité de 2 m autour du skatepark, sans forcément la présence obligatoire d'une barrière.
Enfin, concernant les skateparks modulaires, des prescriptions de sécurité ont été ajoutées au sujet des "*platines d'attaque*", plaques faisant le lien entre la surface et les modules. Par exemple, la tolérance d'écart de niveau entre les deux est passée de 5 à 3 mm.

Favoriser la maintenance

Afin de favoriser l'entretien d'un skatepark, la tenue d'un registre des opérations de contrôle et de maintenance est recommandée. Pour favoriser ce travail, la norme préconise désormais d'indiquer, sur chaque module, le numéro de série, le nom du fabricant ainsi que son adresse. De même, afin de faciliter le contrôle des modules par une société spécialisée, le nouveau texte comprend plusieurs figures illustrant les méthodes d'essais, les points précis où appliquer les forces afin de vérifier la solidité des modules...

Qualisport : une qualification spécifique depuis 2019

Depuis 2019, Qualisport a mis en place une nouvelle activité "*Skatepark et aires de glisse assimilées*" venant compléter l'offre existante. Elle comprend 6 qualifications dont street park, aire de glisse et saut, bowl ou encore pumptrack. "*Nous nous devons de faire évoluer nos qualifications en même temps que les pratiques et les attentes des usagers et collectivités. C'est d'autant plus vrai que ce type d'équipement sportif demande une certaine technicité, tout en étant dangereux s'il est mal conçu. D'où l'importance de définir un cadre précis permettant de mettre en valeur les entrepreneurs compétents. De plus, les skateparks sont en plein développement avec l'apparition du skateboard aux prochains Jeux Olympiques de Tokyo, puis surtout avec ceux de Paris en 2024*" argumente Romain Garnier, délégué général de Qualisport.
Territoire Skatepark, filiale du groupe Sols, spécialisée dans la réalisation d'espaces de glisse, est la première société qualifiée dans ce domaine. Depuis sa création en 2016, elle a déjà réalisé une vingtaine de skateparks en béton coulé en place. "*Cette qualification rassure les maîtres d'ouvrage au niveau de nos moyens financiers, de notre savoir-faire, du matériel dont nous disposons... C'est un gage de qualité et de sécurité qui conforte le travail de nos équipes de spécialistes*" indique Anouk Lavis-Averous, chargée de communication de Territoire Skatepark (filiale du groupe Sols).

Même si l'application est volontaire, nul doute que les améliorations de la norme sur les skateparks ainsi que le développement des qualifications Qualisport vont permettre d'améliorer davantage ces équipements spécifiques.

Territoire Skatepark, filiale du groupe Sols, spécialisée dans la réalisation d'espaces de glisse, est la première société à être qualifiée par Qualisport, pour les parties street park, bowl et pool. Parmi leurs références, le skatepark de Saint-Martin de Crau d'une surface de 500 m².

Une prochaine norme volontaire concernant les pumptracks

Des travaux de normalisation débutent pour accompagner le développement du pumptrack (terrain composé de bosses et de virages pour les équipements à roulettes), une activité urbaine également en plein essor. Fabricants, utilisateurs mais aussi collectivités locales sont attendus autour de la table pour définir les bonnes pratiques de conception pour ces parcours qui rencontrent un succès croissant partout en France. Une première réunion d'information a eu lieu en septembre dernier. L'objectif de cette future norme est d'aider les collectivités dans leurs choix, afin qu'elles puissent s'appuyer sur un document de référence garantissant notamment la sécurité de l'installation. L'Afnor souhaite publier ce texte de référence d'ici fin 2020.

"Dangereux s'il est mal conçu, ce type d'équipement sportif demande une réelle technicité de conception et de pose."